

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020239 – ASA 17/020/02

Action complémentaire sur l'AU 81/02 (ASA 17/011/02 du 15 mars 2002)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

**CHINE** des membres du mouvement Fa Lun Gong dans la ville de Changchun

**Nouveaux noms :**

**Liang Zhenxing (h)**

**Liu Chengjun (h)**

**Zhou Runjun (f)**

**Lei Ming (h)**

**Zhao Jian (h)**

**Yun Qinglin (h)**

**Li Yanmei (f)**

---

Londres, le 11 avril 2002

Selon les informations recueillies par Amnesty International, une vingtaine de personnes, dont les sept hommes et femmes dont le nom figure ci-dessus, ont été arrêtées pour leur implication présumée dans la diffusion, le 5 mars, de films en faveur du mouvement spirituel Fa Lung Gong depuis une station de télévision par câble appartenant à l'État. Un grand nombre d'autres habitants de la ville de Changchun ont été interpellés pour la seule raison qu'ils étaient membres de ce mouvement. Tous risquent fort d'être torturés ou soumis à d'autres mauvais traitements.

Il semble maintenant que les membres du Fa Lun Gong impliqués dans les événements du 5 mars ne soient pas entrés dans les locaux de la station de télévision, mais aient trouvé le câble servant à transmettre les programmes et aient utilisé leur propre matériel pour interrompre ceux-ci et diffuser leurs propres documents vidéo.

Selon des informations diffusées par les médias chinois, Liang Zhenxing, Liu Chengjun, Zhou Runjun, Lei Ming, Zhao Jian et Yun Qinglin ont été appréhendés et accusés d'avoir préparé ces documents vidéo et d'avoir utilisé le réseau de télévision. Les autorités ayant confirmé leur arrestation, il est probable qu'ils ont été ou seront inculpés d'infractions prévues par la loi.

Selon les mêmes sources, des policiers locaux ont déclaré avoir procédé à une quinzaine d'arrestations à la suite de la diffusion de ces films. Toutefois, l'identité des personnes interpellées et leur lieu de détention n'ont pas été précisés. Selon le Fa Lun Gong, Li Yanmei est l'une des personnes arrêtées au cours de l'opération de police.

Il semble qu'un grand nombre d'autres habitants de Changchun aient été arrêtés uniquement en raison de leur appartenance au Fa Lun Gong. Selon des informations publiées le 5 avril dans le *New York Times*, un responsable du bureau de « rééducation par le travail » de Changchun a déclaré que 100 à 200 personnes avaient été interpellées depuis l'épisode de la station de télévision. Il a ajouté qu'elles seraient probablement astreintes à une à trois années de « rééducation par le travail », et suivraient pendant cette période des cours les encourageant à dénoncer les membres du Fa Lun Gong.

Selon des informations communiquées par le Fa Lun Gong à l'étranger, plus de 5 000 personnes ont été appréhendées à Changchun et des dizaines sont mortes en garde à vue. Amnesty International n'a pu obtenir confirmation de ces renseignements.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des dizaines de milliers de pratiquants du Fa Lun Gong ont été arbitrairement arrêtés en Chine depuis que ce mouvement spirituel a été interdit en juillet 1999, les autorités estimant qu'il représentait une « menace pour la stabilité sociale et politique ». Certains ont été inculpés d'infractions et condamnés au terme de procès iniques, tandis que d'autres ont été envoyés sans jugement dans des camps de « rééducation par le travail ». Nombre de ces personnes auraient été victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements en détention, et plus de 350 pratiquants de ce mouvement auraient perdu la vie en détention depuis qu'il a été interdit, en 1999.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après** (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhortez les autorités chinoises à garantir la sécurité de toutes les personnes arrêtées au cours de l'opération de police menée à la suite de la prise de contrôle de la station de télévision de Changchun, et à révéler leur identité ainsi que leur lieu de détention ;

– appelez les autorités à veiller à ce que toutes les personnes détenues puissent immédiatement consulter des avocats, entrer en contact avec leurs proches et recevoir des soins médicaux ;

– priez les autorités de préciser les chefs d'inculpation retenus contre les personnes arrêtées, et de libérer immédiatement et sans condition tous les membres du Fa Lun Gong qui sont détenus uniquement pour avoir exercé sans violence leurs droits fondamentaux ;

– dites-vous préoccupé par les informations persistantes faisant état de membres du Fa Lun Gong victimes de torture et d'autres violations graves des droits humains, et exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que les responsables présumés de ces agissements soient traduits en justice.

**APPELS À :**

**Premier ministre de la République populaire de Chine :**

Zhu Rongji Zongli  
Guowuyuan  
9 Xihuangchenggenbeijie  
Beijingshi 100032  
République populaire de Chine

**Fax** : + 8610 6 520 6722 (*via* le ministère de la Justice) **ou**  
+ 8610 6 529 2345 (*via* le ministère de la Justice)

**Télex** : 210070 FMPC CN **ou** 22478 MFERT CN

**Télégrammes** : Premier Zhu Rongji, Beijing, Chine

**Formule d'appel** : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier ministre,

**Directeur du département de la Sécurité publique de la province du Jilin :**

Zhao Yongji Tingzhang  
Jilin Gong'anting  
42 Xinfalu, Changchunshi 130051  
Jilinsheng

République populaire de Chine

**Télégrammes** : Director, Provincial Public Security  
Department, Changchun, Jilin, Chine

**Formule d'appel** : *Dear Director*, / Monsieur le Directeur,

**Gouverneur de la province du Jilin :**

Hong Hu Shengzhang  
Jilinsheng Renmin Zhengfu  
11 Xinfalu, Changchunshi 130051  
Jilinsheng

République populaire de Chine

**Télégrammes** : Governor, Changchun, Jilin Province, Chine

**Formule d'appel** : *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

**COPIES À :**

**Agence de presse Xinhua (Chine nouvelle) :**

**Courriers électroniques** : [english\\_mail@xinhuanet.com](mailto:english_mail@xinhuanet.com)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 22 MAI 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*